

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

.....

DIRECTION GENERALE DU SECTEUR FINANCIER
ET DE LA COMPETITIVITE

.....

DIRECTION DES ASSURANCES

NOTE SUR LA MICRO-ASSURANCE

EXERCICE 2018

Table des matières

I.	La situation du marché sur la période 2014-2018	3
A.	L'offre de micro assurance	3
1.	Les sociétés	3
2.	Les produits	3
3.	La distribution	3
4.	Le nombre de contrats	4
5.	Le chiffre d'affaires	4
B.	La demande de micro assurance	5
C.	Les prestations payées	5
D.	Les principaux ratios de performance	5
II.	Les pistes de réflexion	6

L'objet de cette note est de faire la situation du marché de la micro assurance au Sénégal et de dégager quelques pistes de réflexion.

Il convient de rappeler que cette branche est assez nouvelle et que sa réglementation est entrée en vigueur le 1^{ER} juillet 2012. Les opérations de micro assurance sont régies par le livre VII du code CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances).

I. La situation du marché sur la période 2014-2018

A. L'offre de micro assurance

1. Les sociétés

Les produits de micro assurance sont commercialisés par cinq sociétés (deux sociétés vie et trois sociétés dommages). Cependant, cinq (5) autres sociétés commercialisent des produits de micro assurance par l'intermédiaire du Pool de Micro assurance Santé (PMAS).

2. Les produits

Les principaux produits de micro assurance commercialisés sur le marché sont :

- assurance décès ou assurance décès avec une garantie complémentaire hospitalisation ou invalidité permanente ;
- maladie ;
- individuel accident ;
- incendie.

3. La distribution

Les principaux canaux de distribution utilisés sont :

- Les Institutions de Microfinance (IMF) ;
- Les opérateurs de téléphonie mobile ;
- Les associations ;
- Les groupements d'intérêt économique (GIE) ;
- Les courtiers ;
- Les organisations non gouvernementales, ...

4. Le nombre de contrats

Le nombre de contrats vendus par les sociétés pratiquant la micro assurance a fortement augmenté entre 2017 et 2018. Il passe de 529 351 à 1 367 299 soit une progression de 158,30%. Il convient de signaler qu'en 2018, 86% des contrats concernent l'assurance vie contre 14% pour l'assurance dommages.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
nombre de contrats	1 026 087	351 104	694 694	529 351	1 367 299
Taux de croissance		-65,78%	97,86%	-23,80%	158,30%

Source : données agrégées par la DA

5. Le chiffre d'affaires

En 2018, le chiffre d'affaires de la micro assurance s'est établi à 1,618 milliard de FCFA contre 959 millions de FCFA en 2017 soit une hausse de 68,72%.

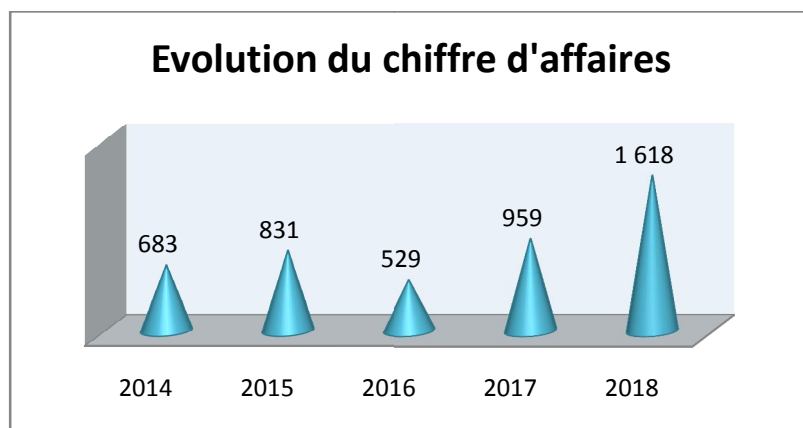
En 2018, la production est ainsi répartie : assurance dommages 1009 millions de FCFA et assurance vie 506 millions de FCFA.

Tableau1 : Evolution du chiffre d'affaires

En millions de FCFA

Exercices	2014	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires	683	831	529	959	1 618
Taux de croissance	-	21,61%	-36,40%	81,38%	68,72%

Source : données agrégées par la DA



B. La demande de micro assurance

Les sociétés ciblent principalement les populations des secteurs suivants :

- Le secteur informel ;
- Les pêcheurs traditionnels ;
- Les PME/PMI à faibles revenus ;
- Les agriculteurs ;
- Les artisans ;
- Les clients emprunteurs notamment dans le cadre des microcrédits octroyés par les IMF, etc.

C. Les prestations payées

Les prestations payées dans le cadre de la micro assurance se sont élevées à 442 millions de FCFA en 2018 contre 411 millions de FCFA en 2017 soit une augmentation de 7,56%. Il convient de signaler qu'en 2018, 69,41% des sinistres payés concernent les risques agricoles, la maladie pour 1,66% et les 28,93 % sont imputés aux produits décès.

Tableau2 : Evolution des sinistres payés

En millions de FCFA

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Sinistres payés	69	96	90	411	442
Taux de croissance	-	40,42%	-6,76%	357,25%	7,56%

Source : données agrégées par la DA

D. Les principaux ratios de performance

Le tableau ci-après nous donne la situation de certains ratios :

- ✓ le ratio charge de sinistre est à des niveaux acceptables sur toute la période. Il reste inférieur à la norme théorique de 65%.
- ✓ en 2017, le ratio de charge de gestion est à un niveau très élevé 55,76% alors que la norme théorique est de 35%. Les sociétés devraient donc prendre des mesures idoines pour contenir les

frais de gestion (commissions plus frais généraux) dans des limites acceptables ;

- ✓ le ratio de revenu net se situe à des niveaux acceptables. Sur la période en revue, le résultat d'exploitation est excédentaire. Il se situe à 285 millions de FCFA en 2018.

Tableau3 : Evolution des principaux ratios

En millions de FCFA

Exercices	2014	2015	2016	2017	2018
Primes acquises	703	484	528	959	1 613
Frais de gestion	152	153	308	498	900
Charge de sinistre	83	110	96	403	433
Revenu net	116	178	84	17	285
Ratio des charges de sinistre	11,74%	22,78%	18,12%	42,09%	26,85%
Ratio des charges de gestion	21,65%	31,69%	58,32%	51,90%	55,76%
Ratio de revenu net	16,54%	36,69%	16,00%	1,80%	17,67%

Source : données agrégées par la DA

II. Les pistes de réflexion

La micro assurance participe à l'inclusion financière des populations à faibles revenus et est un outil de lutte contre la pauvreté. Pour cette raison, des actions doivent être entreprises pour booster ce sous-secteur de l'assurance. Nous proposons ci-après quelques actions :

- ✓ les associations de sociétés d'assurances et de sociétés de courtage en assurance devront vulgariser davantage les produits de micro assurance ;
- ✓ les capacités du personnel des sociétés d'assurances et de courtage devront également être renforcées par le biais de séminaires et d'ateliers de formation ;
- ✓ le renforcement du programme d'éducation en assurance des populations cibles. Cette mission confiée à l'observatoire de la qualité des services financiers (OQSF) doit se faire en rapport avec la direction des assurances et les associations d'assureurs et de courtiers ;

- ✓ la révision du livre VII du code CIMA comme il a été recommandé par les états généraux de l'assurance tenus à Abidjan en 2018. Cette révision pourrait faciliter l'entrée de nouveaux acteurs notamment l'arrivée de sociétés spécialisées en micro assurance ;
- ✓ la défiscalisation ou l'application de taux de taxes incitatifs compte tenu de la cible (les populations à faibles revenus) ;
- ✓ l'application d'un régime fiscal souple pour les nouvelles sociétés purement de micro assurance. Par exemple, l'Etat pourrait exonérer ou réduire l'impôt sur le bénéfice pour les trois premiers exercices d'autant plus que ce sous-secteur de l'assurance peut contribuer fortement à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté.